

# ACTION URGENTE

## BAHREÏN. UNE PRISONNIÈRE D'OPINION PRIVÉE DES VISITES DE SA FAMILLE

**La militante bahreïnite Zainab al Khawaja se voit refuser le droit de voir sa famille depuis la mi-mars, car elle refuse de porter l'uniforme de la prison. Cette femme est une prisonnière d'opinion, détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion.**

**Zainab al Khawaja**, qui possède la double nationalité bahreïnite et danoise, a mené une grève de la faim du 17 au 29 mars 2013 pour protester contre la décision des autorités carcérales de la priver de la visite hebdomadaire de ses proches après qu'elle a refusé de porter l'uniforme de la prison. Les proches de la jeune femme ont expliqué que le consul du Danemark n'avait pas réussi à la voir le 2 avril dernier.

Le 17 mars, les gardiens de prison leur ont refusé l'autorisation de rendre visite à Zainab al Khawaja tant que celle-ci ne porterait pas l'uniforme carcéral. Cette femme estime que seuls les criminels portent ce vêtement et que s'habiller de cette façon reviendrait à admettre qu'elle a commis une infraction. Le même jour, son père Abdulhadi al Khawaja, éminent militant de l'opposition également en prison, n'a pas été autorisé à la voir car lui aussi refuse de porter l'uniforme de la prison. Il a alors entamé une grève de la faim pour soutenir l'action de sa fille. Zainab al Khawaja a finalement mis un terme à sa grève car la santé de son père se détériorait. Celui-ci a également recommencé à s'alimenter.

La jeune femme a été arrêtée le plus récemment le 27 février dernier. Elle purge actuellement une peine de trois mois et 22 jours d'emprisonnement à la prison pour femmes d'Issa. Le même jour, la cour d'appel - à Manama, la capitale du pays - a confirmé la peine d'un mois de prison prononcée à son encontre le 10 décembre 2012 par le tribunal de première instance pour être « entrée dans une zone interdite » (le rond-point de la Perle). À ce moment, Zainab al Khawaja avait déjà purgé huit jours de sa peine avant d'être libérée en attendant son procès en appel. Le 28 février, la cour d'appel l'a condamnée à trois mois d'emprisonnement pour « outrage à agent », alors qu'elle avait été acquittée de cette charge le 2 mai 2012. Depuis décembre 2011, la jeune femme a été appréhendée et relâchée à plusieurs reprises.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :**

- faites part de votre inquiétude quant au fait que Zainab al Khawaja soit détenue seulement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion, et réclamez sa libération immédiate et inconditionnelle ;
- appelez les autorités à permettre à cette femme de contacter immédiatement sa famille et son avocat ;
- exhortez-les à annuler ses peines d'emprisonnement, à abandonner l'ensemble des charges pesant sur elle et à annuler toutes les déclarations de culpabilité la concernant ;
- priez-les de cesser toute forme de harcèlement à son encontre.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 15 MAI 2013 À :**

#### Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa

Office of His Majesty the King

P.O. Box 555

Rifa'a Palace, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1766 4587

Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*

(Votre Majesté, dans le corps du texte)

#### Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa

Ministry of Interior

P. O. Box 13, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1723 2661

Twitter : [@moi\\_Bahrain](https://twitter.com/moi_Bahrain)

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

#### Procureur général

'Ali al-Bu'ainein

Public Prosecution Office

P.O. Box 450, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1753 0884

Formule d'appel : *Dear Mr 'Ali al-*

*Bu'ainein, / Monsieur le Procureur,*

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la cinquième mise à jour de l'AU 232/12.

Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE11/006/2013/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## BAHREÏN. UNE PRISONNIÈRE D'OPINION PRIVÉE DES VISITES DE SA FAMILLE

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Zainab al Khawaja est la fille du militant et prisonnier d'opinion Abdulhadi al Khawaja. Elle a été interpellée pour la première fois en décembre 2011, en même temps que la militante Masuma Sayyid Sharaf, avant d'être libérée quelques jours plus tard. Les deux femmes ont été inculpées de « rassemblement illégal » et d'« incitation à la haine contre le régime » après que la police a dispersé une manifestation pacifique à Manama au moyen de gaz lacrymogène et de bombes sonores. Lorsque les policiers l'ont appréhendée, Zainab al Khawaja était la seule personne encore présente sur le rond-point, où elle était assise. Sur un enregistrement vidéo de son arrestation, on voit deux policières la menotter et la traîner sur quelques mètres jusqu'à une voiture de police, lui cognant la tête contre le sol à plusieurs reprises. Après sa libération, Zainab al Khawaja a expliqué à Amnesty International qu'elle avait été rouée de coups de poing à la tête et de coups de pied dans un poste de police de la banlieue de Manama, et que les policiers avaient donné des coups de pied à Masuma Sayyid Sharaf et lui avaient craché dessus.

Zainab al Khawaja a été de nouveau arrêtée le 21 avril 2012, après s'être assise sur une voie rapide proche du quartier de Financial Harbour pour protester contre la détention de son père et, plus généralement, contre la situation des droits humains à Bahreïn. Elle a été libérée le 29 mai après s'être acquittée d'une amende de 200 dinars bahreïnites (environ 400 euros) pour « outrage à un policier ». Le 28 juin, elle a été blessée alors qu'elle surveillait le comportement de la police pendant une manifestation. Elle a été interpellée une nouvelle fois le 2 août et condamnée fin août à deux mois de prison pour « destruction de biens publics » pour avoir déchiré une photo du roi. Libérée sous caution le 2 octobre dans l'attente de ses autres procès, elle a été appréhendée le 20 octobre avant d'être de nouveau libérée sous caution au bout de quelques heures.

Le 9 décembre, elle a été arrêtée après avoir été vue en possession d'une photo d'un manifestant blessé, à qui elle tentait de rendre visite à l'hôpital d'Al Salmaniya, à Manama. Le parquet a ouvert une information judiciaire pour « incitation à la haine contre le régime » et prolongé à deux reprises la détention de la jeune femme aux fins de l'enquête. Zainab al Khawaja a été remise en liberté le 27 décembre mais le parquet poursuit ses investigations.

Au titre des recommandations formulées à l'occasion de l'Examen périodique universel réalisé en 2012, le gouvernement bahreïnite a accepté de lever les restrictions pesant sur les défenseurs des droits humains. Malgré cela, ces derniers et d'autres militants bahreïnites continuent d'être harcelés, arrêtés, voire emprisonnés, en raison de leurs activités en faveur des droits humains.

Deux ans après le soulèvement à Bahreïn, et au-delà du battage médiatique entourant les réformes qui ont suivi, les prisonniers d'opinion, dont plusieurs ont été appréhendés pendant les manifestations, demeurent derrière les barreaux, et les autorités continuent de réprimer le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Ces derniers mois, non seulement les prisonniers d'opinion n'ont pas été libérés, mais d'autres personnes ont été incarcérées simplement pour avoir osé exprimer leurs opinions sur Twitter ou lors de défilés pacifiques. Les tribunaux bahreïnites semblent plus soucieux de suivre la ligne gouvernementale que de proposer des recours effectifs aux Bahreïnites et de faire respecter l'état de droit.

La Commission d'enquête indépendante de Bahreïn, établie par décret royal du 29 juin 2011, a été chargée d'enquêter sur les violations des droits humains ayant un lien avec les manifestations de 2011 et de les signaler. À la publication du rapport de la Commission, en novembre 2011, le gouvernement bahreïnite s'est engagé publiquement à mettre en œuvre les recommandations qui y étaient formulées. Ce document revenait sur l'attitude des autorités face aux mouvements de protestation de grande ampleur et évoquait un grand nombre d'atteintes aux droits humains. Entre autres recommandations essentielles, le rapport demandait aux autorités d'amener les responsables présumés de violations des droits humains - notamment des actes de torture et le recours à une force excessive - à rendre des comptes, et de mener des enquêtes indépendantes sur les allégations de torture.

Bon nombre des engagements pris par le gouvernement n'ont toutefois pas été tenus. La création de la Commission et le rapport de cet organe étaient considérés comme une initiative sans précédent. Pourtant, un an plus tard, le gouvernement a anéanti tout espoir de réformes significatives en refusant de mettre en œuvre des recommandations essentielles en matière d'obligation de rendre des comptes, notamment en omettant de lancer des investigations indépendantes et efficaces menées en toute transparence sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements et de recours excessif à la force, et de poursuivre en justice toutes les personnes ayant donné l'ordre de commettre des atteintes aux droits humains.

Nom : Zainab al Khawaja

Genre : femme

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



Action complémentaire sur l'AU 232/12, MDE 11/008/2013, 3 avril 2013

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

